

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

du 11 Mai 1992
(/E)CRET N° 92-128/MFPA/DGFP/DME
Rapportant les dispositions des
arrêtés n°s 414 et 415/MFPA-DGFP-
DME du 12 mai 1992 portant intégra-
tion dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Admi-
nistratifs et Financiers -SAF-
Administration du Travail et Admi-
nistration Générale) respectivement
de Messieurs MINGUI Martin et
OUNOUICOU Jean Thomas.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°67/304/MJ-DGT du 30 Septembre
1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de
l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165
du 22 Mai 1964

D.G.C.F.

(/u le décret n°62/198/FP du 5 juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonction-
naires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires ;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégra-
tions, reconstitutions de carrières et reclassements ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°
62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992
portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment ;
(/u le décret n°92/976 du 25 Décembre 1992
portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/977 du 25 Décembre 1992
portant organisation des intérim des Membres du Gouverne-
ment ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n°414/MFPA-DGFP-DME du 12 Mai
1992 portant intégration et nomination de Monsieur MINGUI
Martin dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II
des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Adminis-
tration du Travail) ;

.../...

(/u l'arrêté n° 415/MFPOA-DGFP/DME du 12 Mai 1992 portant intégration et nomination de Monsieur OUNOUNOU Jean Thomas, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF- (Administration Générale) ;

(/u les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

(I) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont et demeurent rapportées les dispositions des arrêtés n°s 414/MFPOA-DGFP-DME et 415/MFPOA-DGFP-DME du 12 Mars 1992 portant respectivement intégration et nomination dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration du Travail et Administration Générale) de Messieurs MINGUI Martin et OUNOUNOU Jean Thomas.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

- MINGUI Martin, né le 22 Août 1953 à Brazzaville, titulaire de la Licence de Sociologie (Option : Sociologie du Travail), obtenue à l'Université de Brazzaville.

- OUNOUNOU Jean Thomas, né le 7 Février 1953 à Brazzaville, titulaire de la Licence de Sociologie, obtenue à l'Université de Lyon II (FRANCE).

ARTICLE 3 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale, chargé de la Réforme du Système Educatif,

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DME 3
DGFP/BST 3
DGB 3
DGCF 1
MENRSEJS 2
INTERESSES 2

DOSSIERS 6
SGG/BC 2./-